



République du Niger  
Fraternité – Travail – Progrès  
Cabinet du Premier Ministre

Comité National de Concertation  
(CNC)



Secrétariat Permanent ITIE

# Rapport annuel d'avancement ITIE Niger 2015



Juin 2016

## Sommaire

<b>Acronymes</b> .....	3
<b>Avant-propos</b> .....	4
<b>Introduction</b> .....	5
<b>I. Evaluation générale de la performance annuelle</b> .....	6
<b>II. Evaluation des performances vis-à-vis des objectifs et des activités définis dans le plan de travail</b> .....	9
<b>III. Evaluation des performances par rapport aux Exigences de l'ITIE</b>	11
<b>IV. Aperçu des réponses du Groupe multipartite aux recommandations issues de la réconciliation et de la Validation le cas échéant</b> .....	12
4.1 Recommandations spécifiques à la mission : Rapport collecte et réconciliation des flux de paiements et revenus 2013 par l'Administrateur Indépendant.....	12
4.1.a Constats et recommandations sur la collecte 2013 .....	12
4.1.b Synthèse des informations contextuelles et de la collecte 2013 .....	12
<b>V. En 2013 il a été constaté un chevauchement de paiements, notamment pour la TVA, l'ITS, l'ISB et la Taxe immobilière, faits en fin d'année sont réellement effectués en début de l'année suivante ainsi que des erreurs d'imputation des flux.</b> .....	13
4.2 Recommandations relatives au Rapport de validation 2011: Recommandation pour les Actions à l'avenir pour l'ITIE au Niger.....	21
<b>VI. Points forts ou faiblesses identifiés dans le processus ITIE Niger.</b>	21
<b>VII. Coûts totaux de mise en œuvre</b> .....	25
<b>VIII. Commentaires supplémentaires</b> .....	26
<b>IX. Ce rapport d'activités a-t-il été discuté en dehors du Groupe multipartite ?</b> .....	26
<b>X. Composition détaillée du Groupe multipartite durant la période concernée (y compris le détail du nombre de réunion et des présences)</b>	27
<b>XI. Annexes</b> .....	32
Annexe 1 : Budget prévisionnel 2014/2016 .....	32
Annexe 2 : Norme et Plan de travail .....	33
Annexe 3 : le Plan de travail 2014/2016 .....	35
Annexe 4 : l'année 2015 ITIE Niger en image.....	38

## Acronymes

<b>ANLC / TI</b>	Association Nigérien de Lutte Contre la Corruption / Section Transparency International
<b>BCEAO</b>	Banque Centrale des Etats de L'Afrique de l'Ouest
<b>CFA</b>	Communauté Financière Africaine
<b>CNC</b>	Comité National de Concertation
<b>DGD</b>	Direction Générale des Douanes
<b>DGI</b>	Direction Générale des Impôts
<b>EDII</b>	Etablissements Dangereux, Incommodes et Insalubres
<b>GREN</b>	Groupement des Réseaux des Organisations pour la défense de l'environnement au Niger
<b>ITIE</b>	Initiative pour la Transparence des Industries Extractives
<b>IRCM/IRVM</b>	Impôt sur le Revenu des Capitaux et des Valeurs Mobilières
<b>ISB</b>	Impôt Sur le Bénéfice
<b>ITS</b>	Impôt sur les Traitements et Salaires
<b>ME/P</b>	Ministère de l'Energie et du Pétrole
<b>MM/DI</b>	Ministère des Mines et du Développement Industriel
<b>OSC</b>	Organisation de la Société Civile et ONG
<b>PIB</b>	Produit Intérieur Brut
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>ROTAB</b>	Réseau des Organisations pour la Transparence et l'Analyse Budgétaire - PCQVP
<b>RSE</b>	Responsabilité Sociétale des Entreprises
<b>STE</b>	Société
<b>TAP</b>	Taxe d'Apprentissage
<b>TCFGE</b>	Taxe sur Certains Frais Généraux des Entreprises
<b>TEA</b>	Taxe d'Exploitation Artisanale
<b>TIPP</b>	Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers
<b>TVA</b>	Taxe sur la Valeur Ajoutée

## Avant-propos

Le présent rapport a été élaboré conformément à l'exigence 7.4 (a) de la NORME ITIE 2016 qui indique que le groupe multipartite est tenu de publier des rapports annuels d'activités :

a) Le Groupe multipartite est tenu de publier des rapports annuels d'avancement. Les rapports annuels d'avancement doivent inclure :

i. Un résumé des activités entreprises dans le cadre de l'ITIE durant l'année écoulée.

ii. Une évaluation des progrès accomplis en matière de mise en conformité – ou de maintien de celle-ci – par rapport à chaque Exigence de l'ITIE ainsi que de toute mesure prise dans le but de dépasser les Exigences.

iii. Un aperçu des réponses du Groupe multipartite aux recommandations issues de la réconciliation et de la Validation, et des progrès accomplis, conformément à la Disposition 7.3.

iv. Une évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs définis dans le plan de travail du Groupe multipartite (Exigence 1.5), y compris l'évaluation de l'impact et des résultats à la lumière des objectifs énoncés.

v. Un compte rendu narratif des efforts entrepris pour renforcer l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE sur la gouvernance des ressources naturelles, y compris toute action visant à rendre les déclarations de l'ITIE plus détaillées et à élargir leur portée ou à accroître l'implication des parties prenantes.

Le CNC répond à cette exigence sous peine des mesures suspensives prévues par l'Exigence 8.2 si le rapport annuel d'avancement n'est pas publié dans les délais jusqu'à ce que le Conseil d'administration de l'ITIE confirme que le rapport d'activités manquant ait bien été publié.

## Introduction

Le Niger a adhéré à l'Initiative pour la transparence des Industries Extractives, ITIE, en 2005, a accédé au statut de <<Pays conforme ITIE>>, pour une période de cinq ans, à la suite du processus de validation en 2011. Les rapports de collecte et de réconciliation de 2005 à 2013 des paiements et des revenus issus des industries extractives ont été publiés. Le présent le rapport annuel d'avancement au titre de l'année 2015 est conforme à l'Exigence 7.4 qui stipule que le Groupe multipartite est tenu d'évaluer les résultats et l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE sur la gouvernance des ressources naturelles.

Ce rapport restaure le cadre logique ci-après en référence à la Norme ITIE adoptée à Lima en 2016 par la Conférence mondiale de l'ITIE.

Il ressort des attentes du rapport annuel 2015 les points ci-dessous présentés de 1 à 9, conforme au canevas type de rapport ITIE et en référence au Plan de travail 2014/2016 de l'ITIE Niger.

## **I. Evaluation générale de la performance annuelle**

L'année 2015 a été marquée par l'élaboration des rapports (rapport de mise en œuvre 2014 et rapport pays 2013) et la réalisation d'un certain nombre d'activités de renforcement des capacités du Secrétariat Permanent de l'ITIE-Niger et de formation et/ou sensibilisation à l'endroit des parties prenantes du secteur et du public en général. Ces activités ont été menées grâce à la subvention de l'Etat et de certains partenaires techniques et financiers.

Ce résumé de mise en œuvre des activités 2015 de l'ITIE Niger s'articule autour des points suivants conformément à l'Exigence 7.4 (a) (i).

Il s'agit notamment :

- De l'élaboration et la publication du rapport pays 2013;
- De l'élaboration rapport d'activité annuel 2014 ;
- De la dissémination du rapport pays 2012 par les OSC (CCOAD et le ROTAB) ;
- De l'organisation de l'Atelier de prospective;
- De l'Analyser les données pour définir a contribution du secteur à l'économie ;
- De la traduction du rapport par des messages simple ;
- De la participation au projet pilote sur les propriétaires réels.

Les objectifs sont atteints en ce qui concerne la production des rapports dont les échéances sont en 2015, notamment le rapport de mise en œuvre 2014 et la publication du rapport de rapprochement final ITIE 2013 conformément à la Norme ITIE.

Au cours du premier trimestre 2015 les activités étaient centrés sur les plans pour la mise en œuvre du Plan de Travail et la préparation et l'élaboration du rapport de mise en œuvre 2014.

Au 2<sup>ème</sup> trimestre, les activités étaient centrées sur la sortie du rapport de mise en œuvre et la collecte des données du rapport-pays 2013.

Le 3<sup>ème</sup> et le 4<sup>ème</sup> trimestre ont été consacrés aux travaux de réalisation du rapport 2013 avant l'échéance du 31 décembre 2015.

A cet effet, le CNC a mis en place trois sous-commissions à savoir :

- La sous-commission contexte du rapport provisoire ;
- La sous-commission Suivi de recommandations ;
- La sous-commission Collecte, rapprochement et analyse écart.

Sur la base d'un cahier de charge comportant les points suivants la Mise en place du bureau, l'Identification des activités, la Définition de la méthodologie, le Chronogramme, la Proposition du budget, l'Elaboration du rapport, ces trois sous-commissions ont tenu plusieurs réunions pour aborder ce rapport dans le respect des exigences de la Norme.

Les travaux des sous-commissions ont été compilés en un document provisoire qui a été amendé et complété à travers l'expertise d'un administrateur indépendant. Ce dernier a procédé à la réconciliation des paiements, à l'analyse des écarts et enfin, il a fait des recommandations. A la suite de cet exercice, le rapport provisoire a été soumis au Comité National de Concertation pour approbation et ensuite publié.

Des activités de renforcement des capacités ont été réalisées au cours de l'année 2015 à travers des ateliers organisés par des OSC membres du Groupe Multipartite à savoir :

- Le Réseau des Organisations pour la Transparence et l'Analyse Budgétaire (Rotab) a organisé avec l'appui du Secrétariat Permanent de l'ITIE-Niger, deux sessions de formation sur la gouvernance des industries extractives, à Niamey et à Maradi. Ces formations avaient pour but d'outiller un grand nombre de citoyens et d'organes de

surveillance, de connaissances et de compétences leur permettant d'améliorer la qualité de leurs interventions et leurs capacités à influencer positivement la gestion transparente et responsable des Industries Extractives.

Le Rotab a également animé des campagnes de dissémination du rapport 2012 dans les régions d'Agadez, de Tillabéry et de Zinder ;

- La Chambre de Concertation des Ongs et Associations de Développement (CCOAD) a organisé, un atelier de renforcement des capacités de ses responsables nationaux et régionaux sur le processus ITIE.
- Le Groupe de Réflexion et d'action sur les Industries Extractives au Niger (GREN) a organisé à Niamey, un symposium sur les Industries Extractives au Niger en collaboration avec l'université de Zinder, ce symposium s'est tenu après une formation sur la gestion non violente des conflits en lien avec les industries extractives à Zinder à l'intention des populations du Damagaram et du Manga suivie d'une caravane de sensibilisation sur le même thème dans les mêmes localités. Ces activités ont été financées par OSIWA

Ci-joint en **annexe 4** quelques images des réunions et des ateliers organisés par les acteurs de la société civile.

Dans le domaine de la communication notamment sur le site web de l'ITIE-Niger, il faut noter la mise en ligne du rapport de collecte et de réconciliation de 2012 et 2013 ; le rapport environnemental, social et sociétal 2012 de la Compagnie Minière d'Akouta (COMINAK) ainsi que l'intégration de quelques liens donnant accès à différents site web dont nous pouvons noter le site du Comptoir d'or et des métaux précieux du Niger (.....).

De la mise en œuvre des recommandations issues du rapport 2013 on peut noter que pour :

- **L'intégration d'une ligne spécifique exclusivement pour le revenu des industries extractives afin d'assurer une meilleure visibilité de leur contribution aux recettes budgétaires de l'Etat** : *bien que cela n'apparaisse pas encore dans le budget, cette recommandation est prise en compte dans l'analyse budgétaire conformément à une suggestion du Fonds Monétaire International (FMI) suite au démarrage de la production pétrolière.*
- **Les sociétés déclarantes ne doivent porter dans leurs déclarations que les montants effectivement décaissés au cours de la période fiscale couvrant le rapport l'ITIE afin de remédier au chevauchement des paiements entre deux exercices fiscaux** : *Cette recommandation est prise en compte par toutes les sociétés déclarantes sur instruction des points focaux notamment dans le cadre de la collecte des données pour l'élaboration du rapport 2014.*
- **L'exclusion du périmètre de réconciliation des artisans miniers du fait du caractère informel de cette exploitation jusqu'à la restructuration du secteur.** *Pour cette recommandation, le Secrétariat Permanent, le CNC et la Direction des Exploitations Minières à Petite Echelle et des Carrières sont en train de mener des réflexions en vue d'une meilleure structuration de ce secteur.*

Le fonctionnement et la mise en œuvre de quelques activités de l'ITIE-Niger ont été réalisés d'une part, grâce à la subvention de l'Etat mobilisée à 100% et d'autre part, avec l'appui de la Banque Africaine de Développement (BAD) qui s'est traduit par un renforcement des capacités du Secrétariat Permanent notamment en matériels et équipements de fonctionnement (matériels informatiques, mobiliers de bureau, matériel roulant et groupe électrogène) ainsi que des voyages d'études.

Cependant, le démarrage de l'exercice de pré-validation en perspective pour 2016 et la suite de l'analyse prospective sur les facteurs de changement dans les IE n'ont pu se réaliser en

2015 compte tenu des préoccupations sur la production du rapport 2013 prenant en compte la situation contextuelle du secteur minier, gazier et pétrolier au Niger et le déménagement du Secrétariat permanent ITIE Niger de son ancien bâtiment pour un nouveau attribué par le gouvernement du Niger. Un rapport de démarrage sur la propriété réelle a également été produit. Le détail des activités est décliné ci-après par objectif du Plan.

Nous pouvons noter que Les industries extractives occupent une place importante dans l'économie nigérienne. Sur la base des informations recueillies sur les comptes rapides de l'INS 20141, les Industries extractives ont apporté au PIB 381 740 millions franc CFA sur un total de 4 038 726 millions, soit 9,45%. Elles représentent environ 80% des exportations totales du Niger (Document statistique du commerce extérieur mars 2015, INS).

## II. Evaluation des performances vis-à-vis des objectifs et des activités définis dans le plan de travail

Toutes les parties prenantes au processus de mise en œuvre de de l'ITIE Niger à savoir les Organisations de la Société Civile (OSC), les sociétés et l'administration membres et non membres du Comité national de concertation de l'ITIE au Niger, ont particulièrement été actifs au cour de l'année 2015.

Les progrès réalisés par objectif du Plan en relation à l'Exigence 1.5 sont indiqués ci-après.

**Plan de travail 2014/2016** : Le Plan comprend six objectifs séquentiels étendus sur trois (3) ans.

Objectifs prioritaires (expliquer)	Activités	Réalisation 2015
1. Expliquer la contribution du secteur à l'économie	• Produire les rapports pays (2012/2013/2014/2015)	Le rapport 2013 est publié
	• Produire les rapports de mise en œuvre	Le rapport 2014 est produit. Le présent rapport 2015 est publié
	Produire des rapports de prospectives	Non réalisé en 2015
	• Produire le rapport de validation	Non réalisé en 2015
	• Analyser les données pour définir la contribution à l'économie	Non réalisé en 2015
	• Traduire l'analyse et les rapports en messages simples destinés au grand public sous forme d'affiches, infographies, émissions TV et radio y compris en langues nationales	Non réalisé en 2015
2. Déterminer si le gouvernement perçoit ce qu'il est supposé recevoir	• Publier des rapports pays exhaustifs incluant la divulgation gouvernementale complète des revenus issus des industries extractives ainsi que la divulgation de tous les paiements significatifs versés au gouvernement par les entreprises pétrolières, gazières et minières  Analyser ces rapports afin de relever les anomalies (infractions aux conventions, codes minier et pétrolier entraînant un manque à gagner)	Rapport 2013 conforme à la Norme- situation contextuelle

<i>Objectifs prioritaires (expliquer)</i>	<i>Activités</i>	<i>Réalisation 2015</i>
<p>3. Alimenter le débat public responsable sur les IE afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- renforcer le contrôle citoyen sur la gestion des ressources naturelles</li> <li>- renforcer la responsabilité des entreprises et du gouvernement envers les citoyens et les communautés</li> </ul>	<p><i>Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication ITIE Niger</i></p> <p><i>Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de renforcement des capacités des parties prenantes ITIE Niger</i></p>	<p><i>Expertise attendue (financement PAMOGEF/BAD)</i></p> <p><i>TDR ont été élaborés, le SP/ITIE Niger est en discussion avec le partenaire PAMOGEF</i></p>
<p>4. Identifier les conflits d'intérêt</p>	<p><i>Participer au projet pilote sur les propriétaires réels</i></p>	<p><i>Rapport de démarrage produit</i></p>
<p>5. Contribuer au renforcement des capacités du gouvernement en matière de gouvernance et de planification des IE</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Rechercher des expertises et des financements</i></li> <li>• <i>Poursuivre l'analyse prospective sur les industries extractives et proposer des recommandations au gouvernement</i></li> </ul>	<p><i>Expertise Cour des Comptes-rapport</i></p> <p><i>Expertise externe – Cabinet/mines et pétrole</i></p>
<p>6. Prévenir les conflits / Renforcer la confiance afin d'améliorer le climat de travail et celui des affaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Etablir et respecter un agenda de réunion conformément au règlement intérieur</i></li> <li>• <i>Mener la réflexion au sein du CNC et faire des recommandations aux parties prenantes</i></li> </ul>	<p><i>Règlement intérieur mis en œuvre</i></p> <p><i>Réflexion gouvernance CNC en projet</i></p>

### III. Evaluation des performances par rapport aux Exigences de l'ITIE

Cette évaluation menée Exigence par Exigence, est décrite dans le tableau ci-dessous :

Exigence	Progrès
l'Exigence 7.4 (a) (ii)	Bonne évaluation par rapport au maintien de la conformité.
la gestion des revenus et des dépenses (5.3)	Loi de cadrage macro-économique du budget et Manuel de statistiques de finances publiques du FMI. (informations contextuelles sur les industries extractives).
les paiements de frais de transport (4.4)	Les couts de transports sont intégrés au cout de production donc au prix de revient. Il n' ya donc pas de traitement distinct.
les dépenses sociales discrétionnaires (6.1)	RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) est une obligation du code pétrolier et de la loi minière.
les transferts infranationaux ponctuel (5.2)	<p>15% aux collectivités  <b>Art.95.-</b> (Loi n°2006-26) Ristournes et utilisation des recettes minières - loi minière.</p> <p><b>Art.146.-</b> Code pétrolier 2007.            Les recettes pétrolières constituées par la redevance ad valorem, les droits fixes et la redevance superficière, déduction faite des ristournes concédées aux agents du ministère en charge des hydrocarbures.</p>
la propriété réelle (2.5)	Production du rapport de démarrage sur la propriété réelle.
les contrats (2.4)	Publication des contrats et avenants au J.O de la République du Niger.

## **IV. Aperçu des réponses du Groupe multipartite aux recommandations issues de la réconciliation et de la Validation le cas échéant**

Conformément à l'Exigence 7.4 (a) (iii), il est présenté ci-dessous un aperçu des réponses du CNC aux recommandations issues de la réconciliation et de la validation et des progrès accomplis, en vertu de l'Exigence 7.3.

### **4.1 Recommandations spécifiques à la mission : Rapport collecte et réconciliation des flux de paiements et revenus 2013 par l'Administrateur Indépendant.**

Le rapport 2013 a permis à l'administrateur indépendant la formulation des constats et recommandations ci-dessous. Il apparaît également une synthèse de détails des informations contextuelles publiques au sujet des industries extractives au Niger conformément à l'exigence 3 de la norme ITIE.

#### **4.1.a Constats et recommandations sur la collecte 2013**

Il apparaît que la mise en œuvre du Plan de travail 2014/2016 répond dans ses attentes aux recommandations de l'Administrateur Indépendant.

#### **4.1.b Synthèse des informations contextuelles et de la collecte 2013**

##### **Contexte des industries extractives**

Après un rappel du cadre macroéconomique tiré par une contribution significative du secteur extractif, le rapport présente le cadre législatif et fiscal dans lequel évolue le secteur extractif avec, en premier, la loi fondamentale, la Constitution du 25 novembre 2010 qui y consacre une section entière. Le secteur est également régi par des lois supranationales (OHADA, directives UEMOA et CEDEAO), des lois nationales qui s'appliquent à l'ensemble des entreprises (Code Général des Impôts, Code des Douanes, Code sur la transparence dans la gestion des finances publiques) et des lois spécifiques aux industries extractives (Loi minière, Code pétrolier).

Le rapport donne un bref aperçu du potentiel minier et pétrolier, la production du secteur, sa contribution à l'économie nationale, notamment au PIB, aux exportations et à la création d'emploi.

##### **Constats et recommandations**

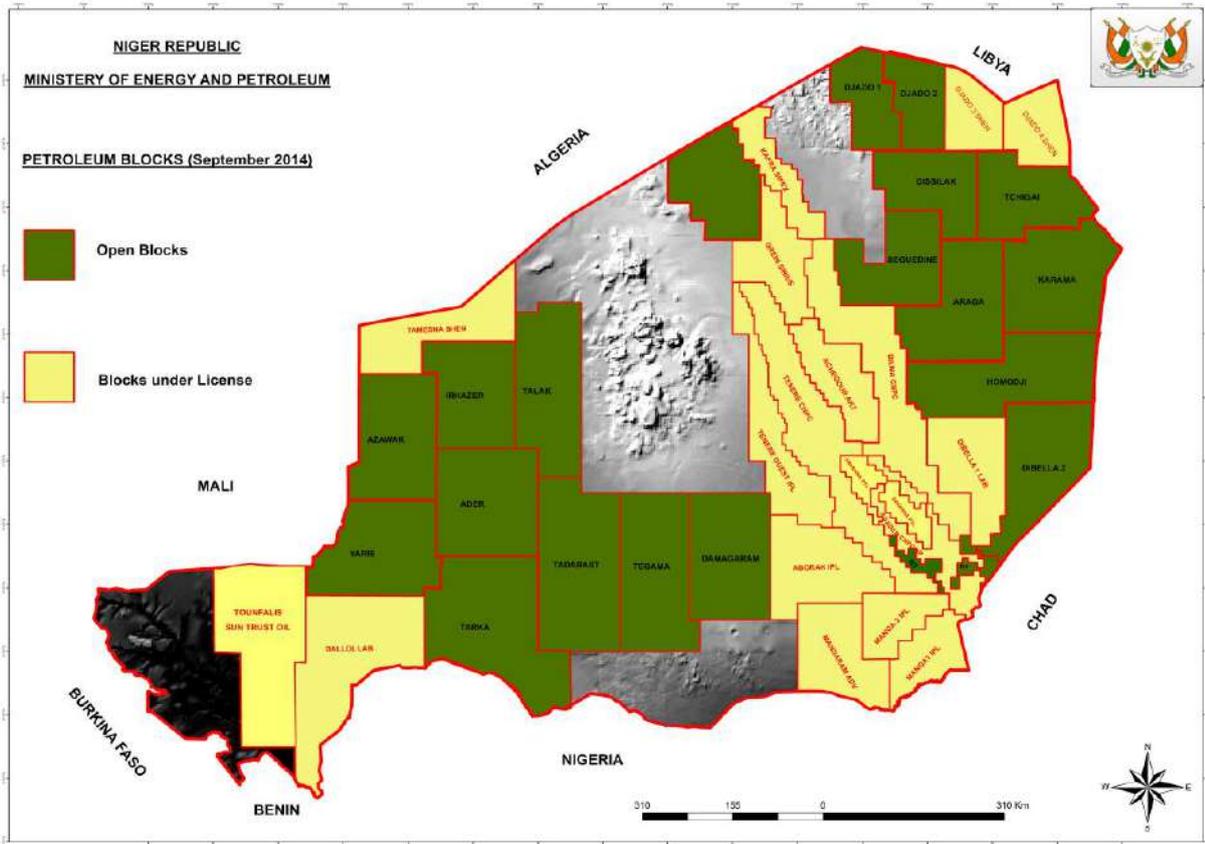
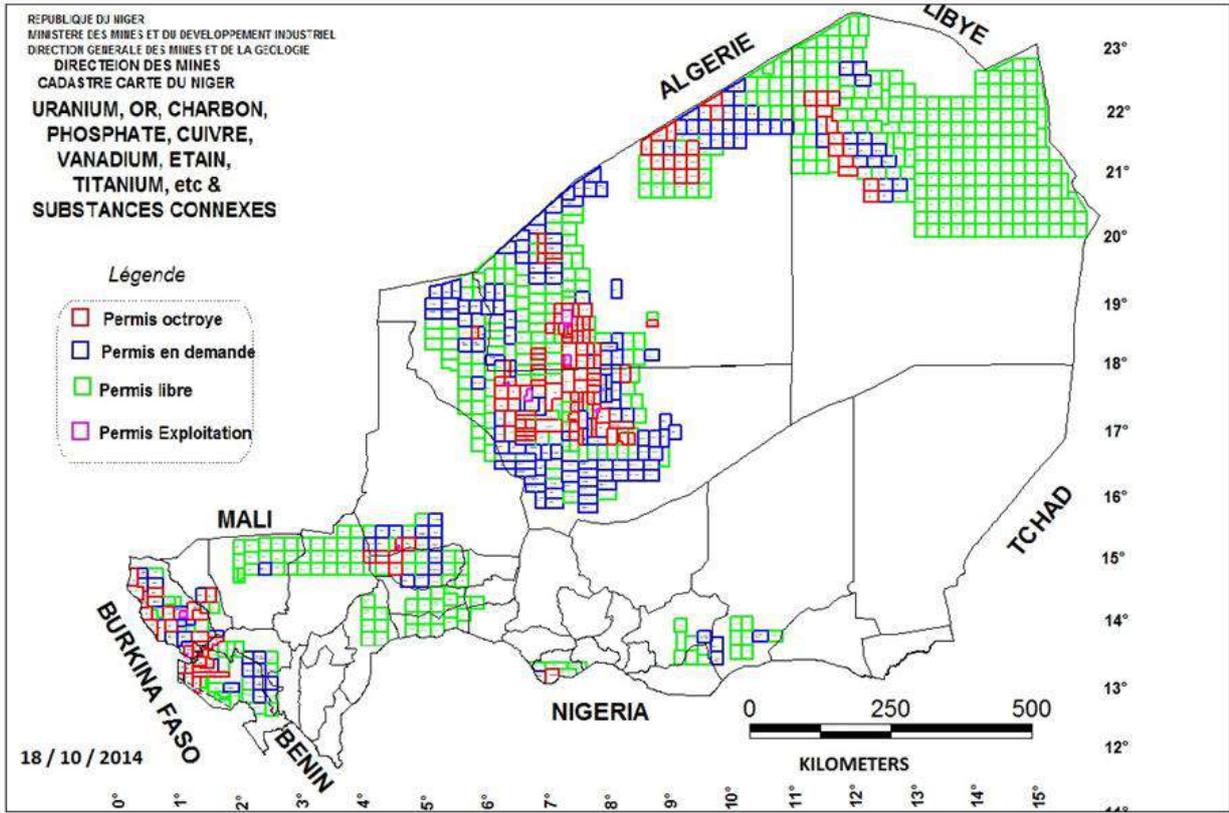
###### **❖ Constats**

- Les définitions comptables et financières des flux sont cohérentes avec les définitions généralement acceptées dans les industries extractives et tels que contenus dans les textes réglementaires de portée générale, Code général des impôts (CGI), Code général des douanes (CGD), et les textes spécifiques, loi minière et code pétrolier qui régissent les industries extractives. (Art.109. du Code pétrolier - Art.97.- de la Loi minière n°2006-26).

- Ces définitions sont aussi conformes à l'exigence ITIE 4.1.b portant sur « Définition des taxes et des revenus qui doivent être inclus dans le rapport ITIE ».
- Les déclarations de l'Etat et des sociétés minières et pétrolières ont été présentées sur la base de ces définitions.
- Cinq sociétés déclarantes ont fourni la preuve de certification de leurs données, selon les normes internationales d'audit (SOMAIR, COMINAK, IMOURAREN, AREVA MINES NIGER et SML). Pour les autres sociétés, nous n'avons pas reçu la preuve de certification par un cabinet externe.
- Le tableau des opérations financières de l'Etat ne prévoit pas une ligne spécifique pour les revenus du secteur des industries extractives malgré la contribution croissante de ce secteur aux recettes budgétaires de l'Etat. En 2013 le secteur des hydrocarbures a contribué à hauteur de 25,6% aux recettes budgétaires de l'Etat hors dons et l'uranium à hauteur de 9,5%. (source FMI)

#### ❖ **Recommandations**

- 1- Nous recommandons que le tableau des opérations financières de l'Etat comprenne une ligne spécifique exclusivement pour le revenu des industries extractives pour assurer une meilleure visibilité de la contribution des industries extractives aux recettes budgétaires de l'Etat. En effet, en 2013 le secteur des hydrocarbures a contribué à hauteur de 25,6% aux recettes budgétaires de l'Etat hors dons et l'uranium a contribué pour 9,5% au cours de la même année. (source FMI)
- 2- Les sociétés déclarantes ne doivent porter dans leur déclaration que les montants effectivement décaissés au cours de la période fiscale couvrant le rapport ITIE. Cette mesure permettra de remédier au chevauchement des paiements entre deux exercices fiscaux. Une note de l'ITIE doit accompagner les formulaires de déclaration adressée aux sociétés déclarantes pour expliquer cet aspect
- 3- 3-Au vue du caractère informel de l'exploitation artisanale et du montant déclaré par l'Etat 26 890 441 FCFA (0,01%), nous recommandons leur exclusion du périmètre en attendant une restructuration du secteur.
- 4- En 2013 il a été constaté un chevauchement de paiements, notamment pour la TVA, l'ITS, l'ISB et la Taxe immobilière, faits en fin d'année sont réellement effectués en début de l'année suivante ainsi que des erreurs d'imputation des flux.



## Nombre d'effectifs

Evolution des effectifs du personnel nigérien dans les sociétés minières														
Années	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009prév	2010pré	2011	2012	2013
SOMAIR	624	589	559	561	577	577	601	695	824	995	1132	1182	1206	1219
COMINAK	1046	1046	1027	1040	1068	1048	1168	1212	1184	1187	1158	1128	1110	1096
SONICAR	376	309	301	290	283	282	281	280	343	354	354			
SML				171	221	109		196	201	217	225	335	331	245
BCM								223	237	204	210			
SOMINA									70	415	280			
IMOURAREN										126	196	243	268	298
effectif total	2046	1944	1887	1891	2099	2128	2159	2606	2859	3498	3555			

source:DM

Compagnies pétrolières		CNPC-NP	SORAZ
Effectifs	Nationaux	220	433
	Expatriés	64	298

## Les volumes de production

PRODUCTION D'URANIUM (en tonnes)														
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
PRODUCTIC	2898	2920	3072	3143	3273	3093	3434	3153	2993	3245	4199	4264	4773	4277
SOMAIR	978	1008	1066	1126	1277	1315	1565	1750	1704	1808	2650	2726	3065	2730
COMINAK	1920	1912	2006	2017	1996	1778	1869	1403	1289	1437	1549	1433	1507	1508
SOMINA												105	201	39

PRODUCTION ET EXPORTATION D'OR														
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013				
	( Kilogramme)													
Production	1590	4962	2572	3427	2314	1985	1950	1957	1662	1041				
SML	669	3001	1481	2467	2168	1770	1596	1453	1549	962,22				
Orpillage	921	1961	1091	960	146	215	354	504	112,6	78,82				
Exportations	1490	4922	2609	3392	2354	2053	1925	1935	1597	1153				
SML	595	2961	1518	2432	2208	1838	1571	1431	1484	1074				
Orpillage	895	1961	1091	960	146	215	354	504	112,6	78,82				
Valeur des ventes ( en millions F/CFA	8976	34154	19528	25529	19106	20663	37121	46161	43299	26824				
SML	3535	19511	9733	17281	17505	18341	31539	36014	40821	25336				
Orpillage*	5441	14643	9795	8248	1601	2322	5582	10147	2478	1488				

\*la valeur des exportations d' or issu d'orpillage a été obtenu après rabatement de 20% du prix spot

## Production de pétrole brut

Année	Remplissage du pipeline (baril)	Quantité vendue à la raffinerie (baril)	Prix de cession (\$/baril)
2011	220 150	680 270	67
2012	—	4 642 828	70
2013	—	6 497 701	70
2014*	—	3 562 739	70
Cumul		15 383 538	

\*situation au 31 juillet 2014

## Volumes des exportations d'hydrocarbure

Le Niger n'est pas exportateur de brut pour le moment. Toute la production est raffinée pour couvrir les besoins nationaux. Seul le surplus est exporté.

Année	Supercarburant (m3)	Gasoil (m3)	GPL (TM)
2012	63 696	124 342	10 551
2013	188 576	254 467	29 723
2014*	86 021	164 536	18 695

\*situation au 30 septembre 2014

## Collecte et réconciliation des revenus

L'ITIE Niger a produit son rapport de réconciliation portant sur l'exercice 2013 conformément à la norme ITIE et en s'appuyant sur le rapport 2013 de la Cour des Comptes dans son volet « contrôle sectoriel des paiements et des revenus issus des industries extractives ». Le périmètre de déclaration ITIE couvre les entreprises figurant aux cadastres minier et pétrolier tels que fournis par les services du Ministère chargé des Mines et du Ministère chargé du Pétrole. Les entités déclarantes du Gouvernement sont les régies financières définies par les textes en vigueur (Direction Générale des Impôts, Direction Générale des Douanes, Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité publique et les régies financières des ministères en charge des industries extractives).

Le périmètre des flux a porté aussi bien sur le régime commun que le régime spécifique aux industries extractives.

Le rapport a été élaboré sur le principe permettant d'avoir la plus grande transparence des flux, désagrégés société par société et par type de flux, conformément au modèle de déclaration adopté par le Comité National de Concertation et transmis aux entités déclarantes.

Ainsi la collecte des paiements et revenus miniers et pétroliers pour l'exercice fiscale 2013 et à la date de la publication du rapport a concerné cent sept (107) entités déclarantes.

La réconciliation a donné les résultats suivants :

- Les recettes déclarées par l'Etat s'élèvent à 226 297 717 882 FCFA provenant de cent sept (107) entités déclarantes dont :
  - ✓ Sept (07) sociétés d'exploitation minière et la SOPAMIN (société d'Etat) pour un montant de **63 683 582 649 FCFA** soit **28,29%** ;
  - ✓ Trente-neuf (39) sociétés de recherche minière pour un montant de **1 548 183 944 FCFA** soit **0,37%** ;
  - ✓ Sept (07) sociétés pétrolières y compris la SORAZ (raffinerie) pour un montant de **161 321 850 547 FCFA** soit **71,34%** ;
  - ✓ Cinquante-trois (53) artisans miniers pour un montant de **26 890 441 FCFA** soit **0,01%**.
- Du montant total déclaré par l'Etat, **1 129 484 443 FCFA** soit **0,50%**, représente des déclarations unilatérales, détaillé comme suit :
  - ✓ **675 325 452 FCFA** pour les sociétés minières en exploration soit **59,79%** (soit **0,30%** du total des recettes) ;

- ✓ **427 268 550 FCFA** pour les sociétés pétrolières en exploration soit **37,82%** (soit **0,19%** du total des recettes) ;
  - ✓ **26 890 441 FCFA** pour les artisans miniers soit **2,38%** (soit **0,01%** du total des recettes).
- vingt-deux (22) des cent sept (107) entités concernées par les déclarations de l'Etat ont déclaré un montant global de **225 124 722 905 FCFA** (soit **99,48 %** du total des recettes).

Réparti comme suit :

- ✓ Huit (08) sociétés d'exploitation minière dont SOPAMIN (société d'Etat) pour un montant de **63 683 582 649 FCFA** soit **28,29% du montant total déclaré par les sociétés ;**
- ✓ Neuf (09) sociétés de recherche minière pour un montant de **827 058 468 FCFA** soit **0,37%** du montant total déclaré par les sociétés ;
- ✓ Cinq (05) sociétés pétrolières dont SORAZ (raffinerie) pour un montant de **160 614 081 788 FCFA** soit **71,34%** du montant total déclaré par les sociétés ;

L'écart global est de **1 172 994 977** soit **0,52%** du total des recettes, si on retranche les déclarations unilatérales de l'Etat d'un montant de **1 129 484 443 FCFA** , **l'écart résiduel sera de 43 510 534 F CFA** soit **0,02% du total des recettes.**

- Cause des écarts

Les écarts sont principalement dus :

- A la difficulté pour les entreprises de déclarer les paiements des droits de douane et taxes assimilées faits par les transitaires pour leur compte.
- A l'absence de déclaration de sociétés due au fait qu'elles n'ont pas encore de résidence fiscale au Niger (Cas des sociétés ayant demandé des permis) ou qu'elles aient quitté le pays ;
- A la non remontée des paiements effectués au niveau régional par les sociétés ;
- Au chevauchement entre deux exercices de certains paiements effectués notamment en fin d'année ;
- A la difficulté pour l'Etat de déclarer les achats de tickets-valeur (timbres, vignettes) effectués par les entreprises;
- A la différence du taux de change (dollar/FCFA) ;
- A l'absence de déclaration des artisans miniers.

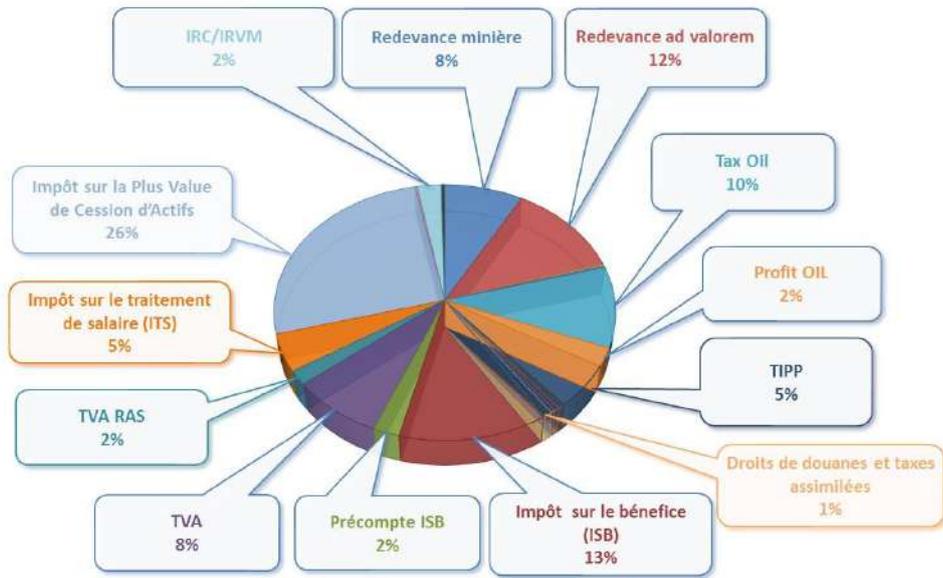
Il y apparaît que, nonobstant les écarts mis en évidence, les données sont globalement probantes et représentent le niveau des paiements et des revenus déclarés par les différentes entités.

La répartition de ces flux est donnée dans le graphique ci-dessous

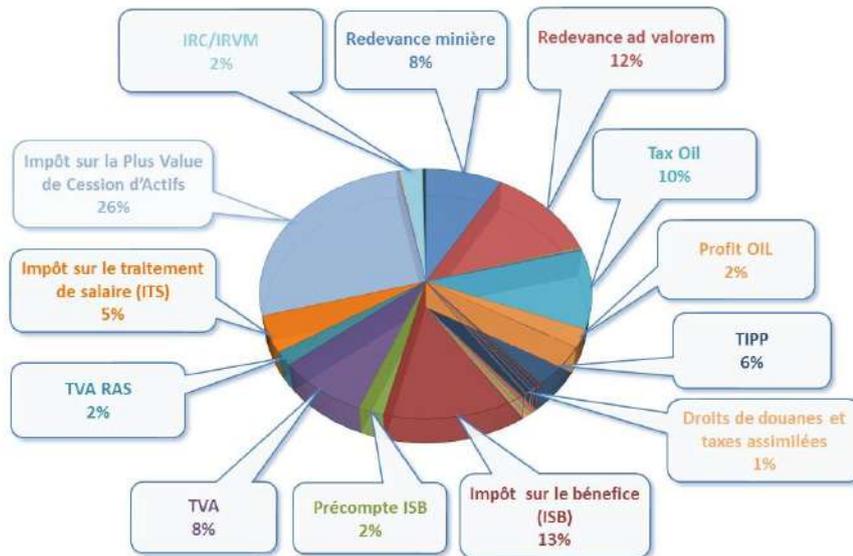
**TABLEAU DE RAPPROCHEMENT GLOBAL / PAIEMENTS ET REVENUS 2013**

Nature des Flux	Bénéficiaires	Montant en FCFA		
		Sociétés	ETAT	Ecart
Redevance minière	DGI	18 476 657 706	18 476 657 706	0
Redevance ad valorem	DGI	27 461 341 244	27 461 341 244	0
Redevance superficiaire Mines	MMDI / DGI	510 773 932	528 599 045	17 825 113
Redevance superficiaire Pétrole	MEP/DGI	486 845 960	536 507 810	49 661 850
Tax Oil	DGI	23 067 526 596	23 067 526 596	0
Profit OIL	DGTCP	5 190 193 499	5 190 193 496	-3
TIPP	SORAZ	12 445 884 176	12 445 884 176	0
Bonus Mines	DGTCP	0	0	0
Bonus Pétrole	DGTCP	0	0	0
Droits fixes Pétrole	MEP	15 000 000	15 000 000	0
Droits fixes Mines	MMDI	16 500 000	75 915 000	59 415 000
Contribution à la formation Mine	MMDI	297 512 773	644 979 077	347 466 304
Contribution à la formation Pétrole	MEP	291 514 943	683 308 487	391 793 544
Dividendes mines	SOPAMIN/DGTCP	935 766 000	935 766 000	0
Dépenses engagées par l'Etat	SOPAMIN	912 648 766	912 648 766	0
Taxe d'extraction	COLLECTIVITE	44 440 500	0	-44 440 500
Taxe d'Exploitation Artisanale	MMDI/DGI	0	9 269 111	9 269 111
Droits de douanes et taxes assimilées	DGD	1 296 014 030	1 786 009 868	489 995 838
Taxe immobilière	DGI	338 523 317	97 406 216	-241 117 101
Impôt sur le bénéfice (ISB)	DGI	29 142 781 468	29 142 781 468	0
Précompte ISB	DGI	5 156 986 884	5 200 208 098	43 221 214
TVA	DGI	18 246 472 130	18 246 472 130	0
TVA RAS	DGI	4 082 118 337	4 093 964 742	11 846 405
Impôt sur le traitement de salaire (ITS)	DGI	10 583 214 298	10 663 275 463	80 061 165
Impôt sur la Plus Value de Cession d'Actif	DGTCP	59 082 607 383	59 082 607 383	0
Pénalités	DGI	461 095 001	444 282 939	-16 812 062
Droit de timbre	DGI	30 353 608	847 500	-29 506 108
Droit d'enregistrement	DGI	86 868 738	91 551 745	4 683 007
IRC/IRVM	DGI	5 624 734 290	5 626 617 869	1 883 579
Prélèvement ARMP	ARMP	0	1 158 181	1 158 181
Taxe d'Apprentissage Professionnel (TAP)	DGI	472 290 873	471 048 793	-1 242 080
Taxe professionnelle (Patente)	DGI	87 222 953	87 492 953	270 000
TCFGE	DGI	255 221 512	268 046 940	12 825 428
Taxe sur les contrats d'assurances	DGI	0	0	0
Vignettes	DGI	9 112 500	0	-9 112 500
Taxe EDII	DGI	12 955 680	10 349 080	-2 606 600
Autres recettes diverses	DGI	3 543 808	0	-3 543 808
<b>Totaux</b>		<b>225 124 722 905</b>	<b>226 297 717 882</b>	<b>1 172 994 977</b>

RAPPROCHEMENT GLOBAL 2013 / REVENUS PERCUS ET DECLARE PAR L'ETAT



RAPPROCHEMENT GLOBAL 2013 / PAIEMENTS DECLARES PAR LES SOCIÉTÉS



Au regard du niveau de transparence requis par la Norme, l'ITIE Niger, en relation avec les structures de tutelle concernées, s'emploie à sensibiliser l'ensemble des acteurs pour le respect de cet engagement auquel le Niger a souscrit.

Les rapports sont publiés sur le site [www.itieniger.ne](http://www.itieniger.ne).

Depuis l'adhésion du Niger, il ressort de ces rapports, couvrant huit (09) années fiscales, comme présenté dans le tableau ci-dessous, que les contributions des exploitations minières et pétrolières, sur l'exercice 2012, s'élèvent à environ 10% du budget national, en progression par rapport à 2011, tirées aussi bien par la production minière mais également pétrolière. En 2013

## Les Rapports ITIE Niger 2005-2013

<i>Années</i>	<i>2005</i>	<i>2006</i>	<i>2007</i>	<i>2008</i>	<i>2009</i>	<i>2010</i>	<i>2011</i>	<i>2012</i>	<i>2013</i>	<i>TOTAL</i>
<i>Recettes déclarées Milliards FCFA</i>	<i>7,9</i>	<i>12,1</i>	<i>70,5</i>	<i>187,5</i>	<i>67,5</i>	<i>53,3</i>	<i>54,9</i>	<i>172,9</i>	<i>226,2</i>	<i>850,8</i>
<i>Recettes déclarées M\$US</i>	<i>15,8</i>	<i>24,2</i>	<i>141</i>	<i>129</i>	<i>135</i>	<i>106,6</i>	<i>109,8</i>	<i>345,0</i>		<i>1006,4</i>
<i>Nombre de sociétés et assimilées réconciliées</i>	<i>9</i>	<i>11</i>	<i>88</i>	<i>72</i>	<i>58</i>	<i>73</i>	<i>113</i>	<i>156</i>	<i>107</i>	<i>687</i>

## 4.2 Recommandations relatives au Rapport de validation 2011: Recommandation pour les Actions à l'avenir pour l'ITIE au Niger

Le Validateur, suite à sa mission en 2011, avait recommandé que les actions ci-dessous soient prises et le CNC en a apporté les réponses conséquentes appropriées et adaptées reprises dans les six (6) objectifs cités plus haut, de son Plan de travail 2014/2016 :

<b>Domaine de recommandations de l'A.I. valideur</b>	<b>Réponse du CNC</b>
Orientation stratégique : le comité interministériel est chargé de définir les grandes orientations politiques et stratégiques de l'ITIE et d'évaluer l'impact	Le CNC a produit le Plan de travail chiffré et actualisé pour la période 2014/2016 consécutif aux plans antérieurs. Ce plan est conforme au discours d'investissement du Président de la République et à la DPG
Mise en œuvre et suivi	Le Plan de travail 2014/2016 décline la mise en œuvre en six (6) objectifs jusqu'y compris la prochaine validation en 2016.
Renforcement des capacités	Objectif n°3 du Plan : stratégie de formation à travers un plan de formation pour le renforcement des capacités
Obstacles à la mise en œuvre	Objectif n°4 et 6 du Plan
Rapports ITIE	Objectif n°1 et 2 du Plan
Environnement Audit	Objectif n°5 du Plan (expertise et prospective)
Communication	Objectif n°2 du Plan
Autres	Objectif n°4 du Plan (propriété réelle)

## V. Points forts ou faiblesses identifiés dans le processus ITIE Niger

**Point Fort** : appropriation de la norme ITIE par la prise en compte de la situation contextuelle par le CNC.

Une approche participative, a permis à la mise en place de trois sous-commission à la réunion du 13 Août 2015, dans la salle de réunion CSAG/Cabinet du Premier Ministre prise de contact et information sur l'élaboration du rapport pays 2013/2014, au CNC de travailler sur l'ordre du jour suivant pour la préparation d'une feuille de route pour la production et la publication du rapport 2013 conforme à la Norme ITIE 2013.

- 1- Etat d'avancement du rapport pays 2013 (Situation des déclarations reçues et respects des standards ITIE (Administrations et sociétés ; rapport interne ; TDR et sélection de l'administrateur indépendant)
- 2- Difficultés rencontrées au niveau de la collecte des données ;
- 3- Proposition de solutions ;
- 4- Elaboration d'une feuille de route pour la publication du rapport 2013 ;

Les participants avaient retenu de traiter directement les exigences 4 en précisant les actions à réaliser et les responsables en charge de chaque action. (Ci-joint le suivi de l'exige 3 par action et responsabilité).

Le gabarit, élément principal des flux retenus pour la collecte des paiements et des revenus issus des IE a été discuté par type de flux. Le gabarit ci-après a été adopté pour vérification de conformité de la nomenclature appropriée dans le code général des impôts, la loi minière et le code pétrolier.

## Gabarit des flux

Nature des Flux	Catégorie	Bénéficiaires
Redevance minière	RF	DGI
Redevance ad valorem Pétrole	RF	DGI
Redevance superficière Mines	RF	MMDI/DGI
Redevance superficière Pétrole	RF	MEP/DGI
Tax OIL	RF	DGI
Profit OIL	RNF	DGTC
TIPP	RF	SORAZ
Bonus Mines	RNF	DGTC
Bonus Pétrole	RNF	DGTC
Droits fixes Pétrole	RF	MEP
Droits fixes Mines	RF	MMDI
Contribution à la formation Mines	RNF	MMDI
Contribution à la formation Pétrole	RNF	MEP
Dividendes mines	RNF	SOPAMIN/ DGTC
Dépenses engagées par l'Etat	RNF	SOPAMIN
Taxe d'extraction	RNF	Collectivité
Taxe d'Exploitation Artisanale	RF	DGI
Droits de douanes et taxes assimilées	RF	DOUANES
Taxes immobilières	RF	DGI
Impôt Sur le Bénéfice (ISB)	RF	DGI
Précompte ISB	RF	DGI
TVA	RF	DGI
TVA retenue à la source	RF	DGI
Impôt Sur le Traitement de Salaires (ITS)	RF	DGI
Impôt sur la Plus value de Cession d'actifs	RF	DGTC
Pénalités	RF	DGI
Droits de timbre	RF	DGI
Droits d'enregistrement	RF	DGI
IRC / IRVM	RF	DGI
Prélèvement ARMP	RNF	ARMP
Taxe d'Apprentissage Professionnelle (TAP)	RF	DGI
Taxe professionnelle (Patente)	RF	DGI
TCFGE	RF	DGI
Taxes sur les contrats d'assurances	RF	DGI
Vignettes	RF	DGI
Taxe sur les EDII	RF	DGI
Autres recettes diverses		DGI
Dépenses sociétales		Collectivité

## Feuille de route rapport 2013

actions	échéances
Situation Contextuelle	18 Août 2015
Collecte	08/10/2014
- Gabarit à finaliser le 23	23 /09/2014
- Approbation gabarit CNC par mail	25 /09/2014
- Transmission aux entités déclarantes le 26/09 (relance SP)	26 /09/2014
- Retour le 08/10	08 /10/2014
- (relance SP)	
Traitement des données draft rapport	14/08/2015
Procédure sélection administrateur indépendant (Transmission des lettres aux Cabinet) 17/10/2015	25/10/2015
Procédure sélection administrateur indépendant (sélection du cabinet)	30/10/2015
Rapport initial	04/11/2015
Collecte complémentaire	
Rapport provisoire	11/11/2015
INPUT CNC /GOUVERNEMENT	25/11/2015
Rapport final et avalisé par le CNC	28/11/2015
Mise en ligne du rapport définitif sur site web <a href="http://www.itieniger.ne">www.itieniger.ne</a>	9/12/2015
Qualité et suivi des actions	

**Point Faible :** Initiation à la prise en compte du secteur pétrolier naissant et rapprochement des flux issus de la production pétrolière notamment l'amont et les prestataires de service du domaine. Le CNC a mis à contribution le Ministère du pétrole et le personnel de la CNPC et de la SORAZ pour une meilleure compréhension des flux comme la TIPP.

Un renforcement des capacités au niveau de la SORAZ et de la CNPC est nécessaire pour la production du rapport de rapprochement ITIE, sans oublié les parties prenantes a la mise en œuvre de l'initiative.

Le CNC doit entreprendre une mission d'étude sur le terrain en vue d'impacter les débats sur la chaine de valeur du secteur extractif.

**Point Faible :**

- Collecte des compagnies de recherche minière et des artisans miniers. La réflexion continue en vue d'une solution appropriée particulière à ces entités en rapport avec les Ministères ;
- Déclaration des droits de douane des sociétés ;
- Impossibilité à l'Etat de faire les déclarations pour les tickets valeurs ;
- Mauvaise compréhension des formulaires de déclaration par certaines sociétés.

## VI. Coûts totaux de mise en œuvre

La mise en œuvre de l'ITIE s'appuie sur le Comité National de Concertation, le personnel du secrétariat permanent et l'allocation budgétaire pour le financement du Plan de travail.

Le personnel en activité au secrétariat permanent de l'ITIE Niger se présenta comme suit en 2015 :

- i- Personnel permanent : (M. ASKIA ABDOUL AZIZ. ; M. HALITT NOUHOU; M. ARI KOURA MAMADOU; Melle AISSATA ABDOU HASSANE ; M. MAMANE GADO G ; M. JAFAR DAN ZOUMA HAMISSOU ; M. MAMANE OUMAROU ; M. NAJADA OUSMANE). Neuf (9) personnes.
- ii- Experts court terme : (SOUMARE BOUBACAR ; CABINET CECAFOR CONSULT). Trois (3) personnes.
- iii- Sous-comités CNC : groupe restreint de travail (collecte, communication et renforcement des capacités) ;
- iv- CNC (liste au point 9).

### Le Budget prévisionnel est de :

Périodes / Sources de financement	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Total
Budget national	185	285	240	710
BAD/PAMOGEF	145	100	100	345
MDTF/Banque Mondiale	PM	150	PM	150
Ambassade de France	PM	20	20	40
PRDSM/UE	PM	PM	PM	PM
Autres bailleurs	PM	PM	PM	PM
	<b>330</b>	<b>555</b>	<b>360</b>	
			<b>1245</b>	

**Les réalisations au titre de l'année 2015 sont de 555 millions de FCFA et réparties comme suit :**

Périodes	Année 2015 (millions de FCFA)	Nature
Sources de financement		
Budget national	285	Trésor
BAD/PAMOGEF	100	Matériel et Fournitures et divers services
MDTF/Banque Mondiale	150	
Ambassade de France	20	
Autres bailleurs	-	

555

## **VII. Commentaires supplémentaires**

Le Niger a également entrepris l'élaboration et l'adoption d'une Charte de bonne gouvernance des industries extractives et de la loi sur la Transparence des Finances publiques, les lois de règlement 2010,2011 et celle de 2012 ont été transmises à et adoptés par l'Assemblée National du Niger. Les lois de règlement 2014 et 2015 sont en cour de transmission pour adoption.

Par ailleurs, le Niger a amélioré son classement à l'indice de perception de la corruption (IPC) de Transparency International(TI) en passant de la 134<sup>ème</sup> place en 2011 au 103<sup>ème</sup> rang en 2014 et 2015. Source : [http://afrique360.com/2015/06/09/classement-2015-des-pays-les-plus-corrompus\\_60484.html](http://afrique360.com/2015/06/09/classement-2015-des-pays-les-plus-corrompus_60484.html)

Enfin des Partenaires Techniques et Financiers (PTFs) appuient le Niger dans la bonne gouvernance à travers des programmes comme le PAMOGEF.

## **VIII. Ce rapport d'activités a-t-il été discuté en dehors du Groupe multipartite ?**

Les ONG comme la CCOAD et le ROTAB s'approprient les rapports et la Norme ITIE en organisant des ateliers dans les régions en langue locale.

Les réseaux pour la transparence des IE existent au Niger et travaillent indépendamment à côté du CNC et de véritables débats y sont engagés par ces réseaux de parlementaires de journalistes et d'élus locaux du CESOC.

La Cour des comptes produit un rapport sectoriel sur les revenus issus du secteur pétrolier, gazier et minier. La Cour a recruté des Cabinets externes pour produire ces rapports sectoriels.

En 2014, les ministères en charge des mines et du pétrole ont fait appel à un audit sur leur secteur respectif.

Enfin le rapport ITIE est soumis au Ministères en charge du Plan pour les besoins du FMI.

## **IX. Composition détaillée du Groupe multipartite durant la période concernée (y compris le détail du nombre de réunion et des présences)**

Conformément à l'arrêté 073/PM du 4 Juillet 2005, le Comité National de Concertation est composé de trente-trois membres représentant les structures suivantes :

- Administration : 20 membres (y compris le président : le Ministre des Mines et de l'Energie, Assemblée nationale, cour des comptes, cour suprême, autres corps constitués)
- Société civile : 6 membres
- Autres : 4 membres (un représentant de l'ordre des avocats, un représentant de la Chambre de Commerce, d'Agriculture, d'Industrie et d'Artisanat du Niger-CCAIAN, un représentant des médias privés, et un représentant des médias publics)
- Secteur minier privé : 4 membres

Il n'y avait pas d'entreprises pétrolières en phase de production au moment de la mise en place du CNC, ni pendant la période couverte par le premier rapport ITIE.

Un plan d'Action prioritaire ITIE Niger budgétisé pour les années 2008-2010 a été adopté le 30 aout 2007 et révisé le 30 octobre 2008 et publié aussi bien dans la presse publique que dans les journaux privés et bulletins de certaines OSC.

La liste des membres parties prenantes au processus ITIE se présente comme suit en 2015:

**COMITE NATIONAL DE CONCERTATION ITIE NIGER (Liste de présence 2015)**

<b>NOM et PRENOM</b>	<b>ORGANE OU STRUCTURE</b>
Alfary Zarra	DS/MMDI
Dantia Moussa	CCIAN/CFE
Mahamane Balarabé Iro	DGI/MF
Omar Diallo	ORTN
Fourera Maiga	COMINAK
Kindo Hamadou	SML SA
Bagnan Aissata Fall	ANLC-TI
Lokoko Abdou	CCOAD
Seybou Salah	SYNAMIN
Zabeirou Rabo	ADM/MJ/DH
Boube Mamane	MEN
Boubacar Nalado Idi	ME/P
Mme galadia Mariama	SOMAIR
Illa Kané	Presse privée
Ali Idrissa	ROTAB
Issa Garba Tahirou	CEQ/VC
Solli Ramatou	GREN
Adamou Moussa Abba	SWISSAID

### Récapitulatif des importantes réunions du CNC en 2015

<b>ORDRE DU JOUR</b>	<b>DATE ET LIEU</b>	<b>OBSERVATION</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation Atelier ISEP</li> <li>• Elaboration du Rapport 2013 et 2014</li> <li>• Organisation d'un atelier de haut niveau par la Banque Mondiale au Niger</li> </ul>	10 Août 2015 AU SP/ITIE Niger	Quorum atteint
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise de contact et information sur l'élaboration du rapport pays 2013/2014</li> </ul>	13 Août 2015, Salle de réunion CSAG/Cabinet du Premier Ministre	Quorum atteint
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place du bureau de la sous-commission &lt;&lt;CONTEXTE Du RAPPORTS PROVISoire&gt;&gt;</li> <li>• Définition des tâches à conduire</li> <li>• Adoption d'une méthodologie de travail</li> <li>• Elaboration d'une feuille de route</li> </ul>	18 Août 2015, Salle 329 du Ministère des Mines et du Développement Industriel	Quorum atteint
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation du cahier de charge de la commission &lt;&lt; Suivi de recommandations&gt;&gt;</li> </ul> <p>Le cahier de charges comporte les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place du bureau,</li> <li>• Identification des activités,</li> <li>• Définition de la méthodologie,</li> <li>• Chronogramme, Proposition du budget,</li> <li>• Elaboration du rapport.</li> </ul>	18 Août 2015 AU SP/ITIE Niger	Quorum atteint
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation du cahier de charge de la Commission « Collecte, rapprochement et analyse écart »</li> </ul> <p>Le cahier de charges comporte les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place du bureau,</li> <li>- Identification des activités,</li> <li>- Définition de la méthodologie,</li> <li>- Chronogramme,</li> <li>- Proposition du budget,</li> </ul> <p>Elaboration du rapport</p>	18 Août 2015 AU CAB/PM/CSAG	Quorum atteint
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approbation du Procès-verbal de la réunion du 13 Aout 2015</li> <li>• Examen des présentations des travaux des sous commissions</li> <li>• Divers</li> </ul>	20 Août 2015 Salle de réunion CSAG/Cabinet du Premier Ministre	Quorum atteint
<ul style="list-style-type: none"> <li>• commission &lt;&lt; Suivi de recommandations&gt;&gt;</li> </ul> <p>revue et suivi des recommandations</p>	21 Août 2015 au SP/ITIE Niger	Quorum atteint

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présentation des travaux</li> </ul>	10 septembre 2015 dans la salle de réunion BIA plateau.	Quorum atteint
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présentation des travaux des sous-commissions ;</li> <li>Echange sur la conférence mondiale de l'ITIE</li> </ul>	14 Octobre 2015 salle de réunion de l'hôtel Gawèye	Quorum atteint
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Adoption de l'ordre du jour ;</li> <li>Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 14/10/2015;</li> <li>Présentation du rapport de l'exercice fiscal 2013 de l'Expert indépendant;</li> <li>Révision du Plan de travail;</li> <li>Conférence mondiale de Lima ;</li> <li>Date de la prochaine réunion;</li> <li>Divers.</li> </ul>	20/11/2015 au SP/ITIE Niger	Quorum atteint

**Approuvé par le Groupe multipartite :**

<b>NOM et PRENOM</b>	<b>ORGANE OU STRUCTURE</b>
Mme Alfary Zarra	DS/MMDI
M. Dantia Moussa	CCIAN/CFE
M. Mahamane Balarabé	DGI/MF
M. Omar Diallo	ORTN
Fourera Maiga	COMINAK
M. Kindo Hamadou	SML SA
M. Wada Maman	ANLC-TI
M. Lokoko Abdou	CCOAD
M. Seybou Salah	SYNAMIN
M. Zabeirou Rabo	ADM/MJ/DH
M. Boube Mamane	MEN
M. Boubacar Nalado Idi	ME/P
M. Hama Souleymane	SOMAIR
M. Illa Kané	Presse privée
M. Ali Idrissa	ROTAB
M. Issa Garba Tahirou	CEQ/VC
Mme Solli Ramatou	GREN
M. Adamou Moussa Abba	SWISSAID

**Date : Juin 2016**

## X. Annexes

### Annexe 1 : Budget prévisionnel 2014/2016

Le Budget global est de 1 245 000 000 FCFA (un milliard deux cent quarante-cinq millions de FCFA) sur une période de trois (3) ans. Il est attendu du gouvernement et de l'appui des partenaires au développement : **(en millions de FCFA)**

Périodes	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Total
Sources de financement				
Budget national	185	285	240	710
BAD/PAMOGEF	145	100	100	345
MDTF/Banque Mondiale	PM	150	PM	150
Ambassade de France	PM	20	20	40
PRDSM/UE	PM	PM	PM	PM
Autres bailleurs	PM	PM	PM	PM
	330	555	360	
			<b>1245</b>	

## Annexe 2 : Norme et Plan de travail

### La norme ITIE et sa prise en compte dans le Plan 2014/2016

La Norme ITIE	Le Plan de Travail ITIE Niger
<p>1.4 Le Groupe multipartite est tenu de convenir et de tenir à jour un plan de travail, entièrement chiffré et compatible avec les échéances de déclaration et de Validation fixées par le Conseil d'administration de l'ITIE. Le plan de travail doit :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Groupe multipartite publiera, avant le 31 décembre 2013, un plan de travail actualisé en conformité avec l'Exigence 1.4 de la Norme ITIE.</li> <li>- la République du Niger est tenue de publier le rapport ITIE de 2011 conformément aux Règles de l'ITIE avant le 31 décembre 2013 ;</li> <li>- le rapport ITIE de 2012 conformément à la Norme ITIE avant le 31 décembre 2014 ; et</li> <li>- le rapport ITIE de 2013 conformément à la Norme ITIE avant le 31 décembre 2015.</li> <li>- Le Conseil d'administration de l'ITIE a fixé au 1er janvier 2016 la nouvelle date butoir de début de Validation du Niger selon la Norme ITIE. La Validation sera administrée et financée par le Secrétariat international.</li> <li>- la République du Niger est tenue de publier un rapport d'activité annuel de 2013 avant le 1er juillet 2014.</li> <li>- Le rapport d'activité est en cours d'élaboration.</li> </ul>
<p>a) Fixer des objectifs de mise en œuvre de l'ITIE compatibles avec les Principes de l'ITIE et reflétant les priorités nationales des industries extractives. Les Groupes multipartites sont invités à considérer l'adoption d'approches innovantes pour renforcer la mise en œuvre de l'ITIE, afin d'améliorer l'exhaustivité des déclarations ITIE et la compréhension qu'a le public des revenus ainsi que de favoriser le maintien de niveaux élevés de transparence et de redevabilité dans la vie publique, les activités du gouvernement et les affaires.</p>	<p>Analyse Prospective en vue d'anticiper le changement dans les IE : outil d'aide à la décision</p>
<p>c) Inclure des activités mesurables et assorties de délais d'exécution précis visant à atteindre les objectifs convenus. Le périmètre d'application de la mise en œuvre de l'ITIE devra être adapté pour contribuer aux objectifs souhaités tels qu'ils ont été identifiés lors du processus de consultation. Le plan de travail doit :</p> <p>i. évaluer et exposer les plans destinés à aborder les contraintes potentielles en matière de capacités des entités de l'État, des</p>	<p>Voir les directives de l'ITIE et les échéances</p> <p>Le Renforcement des capacités y est prévu à tous les niveaux des parties prenantes sur la chaîne des valeurs des IE</p> <p>Le respect des normes en matière d'audit et de commissariat aux comptes par les IE, la norme INTOSAI</p>

<p>entreprises et de la société civile qui pourraient constituer un obstacle à une mise en œuvre efficace de l'ITIE ;</p> <p>ii. aborder le périmètre d'application de la déclaration ITIE, en incluant les plans sur la manière de gérer les aspects techniques de la déclaration tels que l'exhaustivité et la fiabilité des données (cf. les Exigences 4 et 5);</p> <p>iii. identifier et élaborer des plans pour aborder tout obstacle juridique ou réglementaire qui pourrait nuire à la mise en œuvre de l'ITIE, y compris, le cas échéant, tout plan destiné à intégrer les Exigences de l'ITIE dans les législations ou réglementations nationales.</p>	<p>par le contrôle effectué par la Cour des Comptes et le respect de la Constitution par la publication désagrégée, société par société des flux miniers et pétroliers au Niger.</p> <p>Constitutionnalisation articles 148 à 150</p>
<p>d) Le cas échéant, identifier les sources domestiques ou externes de financement et d'assistance technique afin d'assurer la mise en œuvre du plan de travail convenu dans les délais impartis</p>	<p>Budget national PRDSM/UE PAMOGEF/BAD Ambassade de France Banque Mondiale</p>
<p>e) Être rendu largement accessible au public, par exemple au moyen d'une publication dans la presse écrite, sur le site Internet national de l'ITIE et/ou sur les sites Internet de l'entité de l'État et du ministère concerné, ou de par son affichage dans des lieux qui sont facilement accessibles au public.</p>	<p>Site <a href="http://www.itieniger.ne">www.itieniger.ne</a></p> <p>Affichages journaux</p>
<p>f) Faire l'objet d'une revue et d'une mise à jour annuelles. Dans sa revue du plan de travail, le Groupe multipartite devra envisager d'étendre le niveau de détail et le périmètre des déclarations ITIE, notamment pour tenir compte de questions telles que la gestion des revenus et des dépenses (3), les paiements de frais de transport (4.4), les dépenses sociales (6), les transferts infranationaux ponctuels (5.2), la propriété réelle (2.5) et les contrats (2.4). Conformément à l'Exigence 1.4, le Groupe multipartite est tenu de documenter ses discussions et ses décisions.</p>	<p>Revue des gabarits actuels et extension aux :</p> <p>Frais de transport ; dépenses sociales discrétionnaires ; transferts de fonds ponctuels ; contrats et à la propriété réelle</p>
<p>g) Inclure un calendrier de mise en œuvre compatible avec les échéances de déclaration et de Validation fixées par le Conseil d'administration de l'ITIE (cf. 1.6 ci-après), et qui prenne en considération les exigences administratives telles que le processus de recrutement et le financement.</p>	<p>Echéances du Secrétariat International de l'ITIE Budget national et programme des partenaires pour le financement</p>

## Annexe 3 : le Plan de travail 2014/2016

<b>Objectifs prioritaires (expliquer)</b>	<b>Contexte : conditions préalables et risques</b>	<b>Contraintes de capacité</b>	<b>Activités</b>	<b>Partenaires de la coopération et liens avec d'autres processus de réforme</b>	<b>Calendrier</b>	<b>Coûts et financement (en millions de FCFA)</b>
1. Expliquer la contribution du secteur à l'économie	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le Niger a entrepris depuis quelques années une démarche de gouvernance globale en adhérant entre autre à l'ITIE en 2005</li> <li>L'Etat, accorde une place de choix au développement du secteur extractif et à sa contribution dans la croissance économique.</li> </ul>	Faiblesse des ressources humaines du Secrétariat permanent en quantité et en qualité	• Produire les rapports pays (2012/2013/2014/2015)	BAD, Banque Mondiale, UE	2014-2016	400
			• Produire les rapports de mise en œuvre	PDES, révision des codes minier et pétrolier,	2014-2016	20
			• Produire des rapports de prospectives	directive CEDEAO, Vision minière africaine (UA) ITIE		30
			• Produire le rapport de validation	international	2016	100
			• Analyser les données pour définir la contribution à l'économie		2016	5
			• Traduire l'analyse et les rapports en messages simples destinés au grand public sous forme d'affiches, infographies, émissions TV et radio y compris en langues nationales		2014-2016	10
2. Déterminer si le gouvernement perçoit ce qu'il est supposé recevoir	Renforcement de la capacité de l'administration nigérienne en matière de négociation de contrats et de conduite d'audits sur la fiscalité des compagnies minières et pétrolières, Développement des outils de suivi et de contrôle (cadastres minier et pétrolier performants et informatisés, système d'informations géologiques,	Faible capacité (ressources humaines et financières) de l'administration nigérienne en matière : <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'audit des industries extractives et</li> <li>- de suivi des contrats</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Publier des rapports pays exhaustifs incluant la divulgation gouvernementale complète des revenus issus des industries extractives ainsi que la divulgation de tous les paiements significatifs versés au gouvernement par les entreprises pétrolières, gazières et minières</li> <li>Analyser ces rapports afin de relever les anomalies</li> </ul>	BAD, Banque mondiale PDES	2014-2016	120

	<i>minières et pétrolières). Volonté politique, Utilisation rationnelle et motivation des ressources humaines Capacité de l'administration à collecter et à centraliser les données</i>		<i>(infractions aux conventions, codes minier et pétrolier entraînant un manque à gagner)</i>			
3.	Alimenter le débat public responsable sur les IE afin de : - renforcer le contrôle citoyen sur la gestion des ressources naturelles - renforcer la responsabilité des entreprises et du gouvernement envers les citoyens et les communautés	<i>Dispositions de la Constitution sur la gouvernance des industries extractives prenant en compte le souci de l'information citoyenne, de l'obligation de rendre compte, de protection de l'environnement, de préservation des intérêts des générations présentes et futures et du développement local</i>	<i>Faible capacité des parties prenantes dans le domaine des IE y compris le cycle "recherche, production, commercialisation et les contrats et conventions à chaque étape"; gestion mine et après mine</i>	<i>Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication ITIE Niger</i>  <i>Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de renforcement des capacités des parties prenantes ITIE Niger</i>	<i>BAD, Banque mondiale, UE et Ambassade de France</i>  <i>PDES</i>	<i>2014-2016</i>  <i>200</i>
4.	Identifier les conflits d'intérêt	<i>Disposer de données sur la composition du capital des entreprises et sur leurs actionnaires</i>	<i>Les statuts des entreprises ne sont pas toujours explicites sur les propriétaires réels (utilisation de prête-noms) Certaines entreprises ne sont pas de droit nigérien d'où un accès difficile à leurs statuts</i>	<i>Participer au projet pilote sur les propriétaires réels</i>	<i>Secrétariat International ITIE</i>	<i>2014</i>  <i>10</i>
5.	Contribuer au renforcement des capacités du gouvernement en matière de gouvernance et de planification des IE	<ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Stabilité politique</i></li><li>• <i>Dispositions de la Constitution sur la gouvernance des industries extractives prenant en compte le souci de l'information citoyenne, de l'obligation de rendre compte, de protection de l'environnement,</i></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Moyens financiers insuffisants</i></li><li>• <i>Indisponibilité des participants</i></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Rechercher d'expertise et des financements</i></li><li>• <i>Poursuivre l'analyse prospective sur les industries extractives et proposer des recommandations au gouvernement</i></li></ul>	<i>BAD, Banque mondiale, UE et Ambassade de France</i>	<i>2014-2016</i>  <i>150</i>

	<i>de préservation des intérêts des générations présentes et futures et du développement local</i>					
6. Prévenir les conflits / Renforcer la confiance afin d'améliorer le climat de travail et celui des affaires	<i>Groupe multipartite représentatif et fonctionnel</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Irrégularité des réunions du CNC</i></li> <li>• <i>Psychose sécuritaire dans le pays</i></li> <li>• <i>Lourdeurs et lenteurs administratives (traitement des dossiers techniques et financiers)</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Etablir et respecter un agenda de réunion conformément au règlement intérieur</i></li> <li>• <i>Mener la réflexion au sein du CNC et faire des recommandations aux parties prenantes</i></li> </ul>	<i>BAD, Banque mondiale, UE et Ambassade de France</i>	<i>2014-2016</i>	<i>200</i>

## Annexe 4 : l'année 2015, ITIE Niger en image



